

## Suspension technique de la cotation des OCEANEs et des Obligations Senior à compter du 1er février 2018

Paris, France – 25 janvier 2018

Le plan de sauvegarde arrêté par le Tribunal de commerce de Paris le 1er décembre 2017 prévoit que les créances des porteurs d'OCEANEs inscrits en compte le dernier jour de la période de souscription de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (la « **Date de Référence** »), à savoir dans le calendrier indicatif actuel le 2 février 2018, seront converties en actions CGG (sous réserve d'un montant global d'environ 4,46 millions d'euros qui sera payé en espèces auxdits porteurs au prorata du montant de leurs créances). Cette conversion sera réalisée au moyen d'une augmentation de capital par compensation de créances réservée aux porteurs d'OCEANEs visés ci-dessus, au prix de souscription de 10,26 euros par action nouvelle.

De même, les créances des porteurs d'Obligations Senior inscrits en compte à la Date de Référence (sous réserve d'un montant de 86 millions de dollars US qui sera converti en obligations nouvelles de second rang sur une base prorata ou étalés sur dix ans) seront converties en actions CGG. Cette conversion sera réalisée (i) au moyen d'une augmentation de capital par compensation de créances réservée aux porteurs d'Obligations Senior visés ci-dessus, au prix de souscription de 3,12 euros par action nouvelle, et (ii) le cas échéant, dans le cadre de la garantie par les porteurs d'Obligations Senior, par voie de compensation de créance, de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription.

De plus, le plan de sauvegarde prévoit que les OCEANEs et les Obligations Senior ne pourront plus être cédées ou transférées à compter de la Date de Référence jusqu'à la date de règlement-livraison des actions résultant de la conversion en actions des créances au titre respectivement des OCEANEs et des Obligations Senior.

Dans ce contexte, il sera demandé à :

- Euronext Paris la **suspension de la cotation des OCEANEs 2019** (ISIN : FR 0011357664) **et des OCEANEs 2020** (ISIN : FR 0012739548), et
- à la bourse de Luxembourg la **suspension de la cotation des Obligations Senior** sur le marché Euro-MTF,

à compter du 1er février 2018 à l'ouverture du marché jusqu'à la clôture du marché le 21 février 2018, soit selon le calendrier indicatif la date du règlement livraison des différentes opérations d'émission prévues par le plan de sauvegarde.

Il est précisé que si le règlement-livraison se réalise, la cotation des OCEANEs 2019 et des OCEANEs 2020 sur Euronext Paris et la cotation des Obligations Senior sur Euro-MTF ne seront pas reprises.

Les porteurs d'OCEANEs et d'Obligations Senior sont invités à se rapprocher de leurs intermédiaires financiers (si ces derniers ne l'ont pas déjà fait) pour effectuer les formalités nécessaires pour permettre le règlement-livraison des actions résultant de la conversion de leurs créances au titre des OCEANEs et des Obligations Seniors respectivement.

Pour les besoins du présent communiqué :

« **Obligations Senior** » désigne, ensemble, (i) les obligations à haut rendement, portant intérêt au taux de 5,875% et à échéance 2020, émises par la Société le 23 avril 2014 (ISIN : XS1061175607 / XS1061175862), (ii) les obligations à haut rendement, portant intérêt au taux de 6,5% et à échéance 2021, émises par la Société le 31 mai 2011, le 20 janvier 2017 et le 13 mars 2017 (ISIN : US204384AB76 / USF1704UAD66), et (iii) les obligations à haut rendement, portant intérêt au taux de 6,875% et à échéance 2022, émises par la Société le 1er mai 2014 (ISIN : USF1704UAC83 / US12531TAB52) ;

« **OCEANES** » désigne, ensemble, (i) les obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes, portant intérêt au taux de 1,75% et à échéance au 1er janvier 2020, émises par la Société le 26 juin 2015 (les « **OCEANES 2020** »), et (ii) les obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes, portant intérêt au taux de 1,25% et à échéance au 1er janvier 2019, émises par la Société le 20 novembre 2012 (les « **OCEANES 2019** »).

## Avertissement

*Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ou la recommandation d'une offre de souscription de titres et ne constitue pas une offre dans un quelconque pays dans lequel une telle offre, recommandation ou vente ferait l'objet de restrictions légales et réglementaires spécifiques.*

*Les titres mentionnés dans le présent communiqué n'ont pas été et ne seront pas enregistrés aux Etats-Unis d'Amérique au titre du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié (le « Securities Act »). Les titres ne pourront être vendus ou offerts aux Etats-Unis qu'au titre d'un régime d'exemption prévu par la procédure d'enregistrement du Securities Act.*

## A propos de CGG :

CGG ([www.cgg.com](http://www.cgg.com)) est un leader mondial de Géosciences entièrement intégré qui offre des compétences de premier plan en géologie, géophysique, caractérisation et développement de réservoirs à une base élargie de clients, principalement dans le secteur de l'exploration et de la production des hydrocarbures. Nos trois activités, Equipement, Acquisition et Géologie, Géophysique & Réservoir (GGR) interviennent sur l'ensemble de la chaîne de valeur de l'exploration à la production des ressources naturelles. CGG emploie environ 5 300 personnes dans le monde, animées par la Passion des Géosciences, pour apporter les meilleures solutions à nos clients.

CGG est coté sur Euronext Paris SA (ISIN: 0013181864) et le New York Stock Exchange (sous la forme d'American Depositary Shares, NYSE: CGG).

---

## Contacts

### Direction Communications

Christophe Barnini

Tél : + 33 1 64 47 38 11

E-mail : [invrelparis@cgg.com](mailto:invrelparis@cgg.com)

### Relations Investisseurs

Catherine Leveau

Tél : +33 1 64 47 34 89

E-mail : [invrelparis@cgg.com](mailto:invrelparis@cgg.com)

---